

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

51.033

Date du contrôle:

22/08/2024

Lieu du contrôle:

Rue de la station 56 7070 Le roeulx Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Benjamin De Potter

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

22/08/2024 12:00:32

Prochaine visite avant le:

22/08/2025

Donneur d'ordre

Nom

Tweeple

Adresse

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

Email

peb.tweeple@gmail.com

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue de la station 56 7070 Le roeulx Belgique

Désignation de l'unité

Installation au dessus du garage

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Montagne M

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

1989549-2014

Code EAN

Nc

Liaison compteur-tableau

EXVB 4X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

OK

Description de l'installation

Td garage

1 diff 4P 40A 300MA

1 diff 2P 30MA 40A

2 disj 3P 32A 6mm²

7 disj 2P 20A 2,5mm²

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

ΔI_n

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

OK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

16

Isolement ($M\Omega$)

5000

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

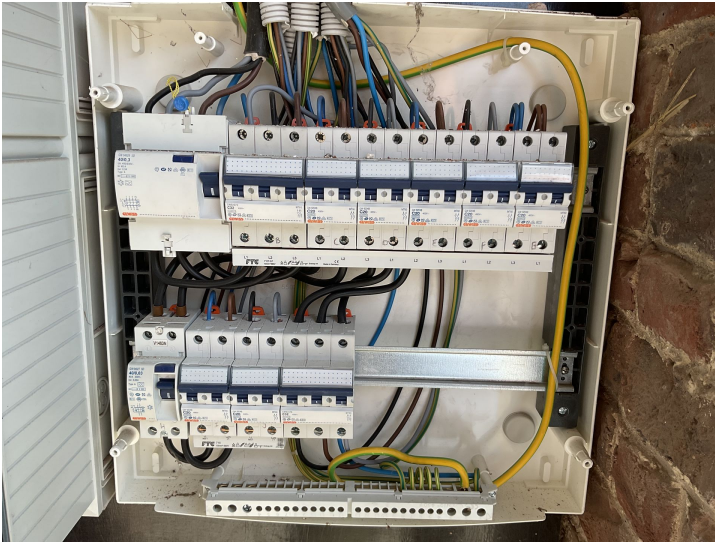


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'installation électrique est hors tension. Le bon fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne peut pas être testé.	RDE18
L'installation électrique est hors tension. L'exactitude des schémas de l'installation électrique (schéma unifilaire et plan de position) ne peut pas être vérifiée entièrement (p.ex. raccordement effectif des éléments électriques aux fusibles/disjoncteurs indiqués).	RDE19

Libellé	Photo
---------	-------